

Propriétaire :
PPE Les Noisetiers II
Rue ES Perreyres 10
1436 Chamblon

Bobst Régie Immobilière SA
Rue Pestalozzi 8
Case postale 208
1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2017
Réédité le 4 janvier 2023

Police d'assurance Bâtiment

Commune :	353 Chamblon	Numéro assuré :	00.00.13.64.73
Bâtiment :	232	Numéro police :	100009677-1/3
		Effet le :	24.03.2017

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2022 / 125

Valeur indexée	: Fr.	3'564'224.00	Volume total	: 4'512 m3
Prime annuelle brute	: Fr.	1'882.11	(timbre fédéral non compris)	

Situation : Chamblon, Rue Es Perreyres 4 - 16
Affectation : Habitation
Dernière estimation : 26.10.2017

Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :

	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>		
Côté cour, Côté jardin	26.10.2017		Premier risque	Fr. 50'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN

(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.

Motif :

Annonce de travaux par le propriétaire

Propriétaire :

PPE Les Noisetiers II
Rue ES Perreyres 10
1436 ChamblonBobst Régie Immobilière SA
Rue Pestalozzi 8
Case postale 208
1401 Yverdon-les-BainsYverdon-les-Bains, le 30 novembre 2017
Réédité le 4 janvier 2023**Police d'assurance Bâtiment**

Commune :	353 Chamblon	Numéro assuré :	00.00.13.64.73
Bâtiment :	239	Numéro police :	100569125-1/2
		Effet le :	26.10.2017

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2022 / 125

Valeur indexée	: Fr.	1'008'240.00	Volume total :	1'380 m3
Prime annuelle brute	: Fr.	564.12	(timbre fédéral non compris)	

Situation	: Chamblon, Rue sous le Pavillon 5
Affectation	: Habitation
Dernière estimation	: 26.10.2017

Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :

	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>		
Côté cour, Côté jardin	26.10.2017		Premier risque	Fr. 20'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN

(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.

Motif :

Révision

Propriétaire :

PPE Les Noisetiers II
Rue ES Perreyres 10
1436 ChamblonBobst Régie Immobilière SA
Rue Pestalozzi 8
Case postale 208
1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2017

Réédité le 4 janvier 2023

Police d'assurance Bâtiment

Commune :	353 Chamblon	Numéro assuré :	00.00.13.64.73
Bâtiment :	240	Numéro police :	100569130-1/2
		Effet le :	14.06.2017

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2022 / 125

Valeur indexée	: Fr.	1'353'193.00	Volume total :	2'055 m3
Prime annuelle brute	: Fr.	736.59	(timbre fédéral non compris)	

Situation	: Chamblon, Rue sous le Pavillon 9
Affectation	: Habitation et garages
Dernière estimation	: 26.10.2017

Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :

	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>		
Côté cour, Côté jardin	26.10.2017		Premier risque	Fr. 20'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.**Motif :**

Annonce de travaux par le propriétaire

Propriétaire :
PPE Les Noisetiers II
Rue ES Perreyres 10
1436 Chamblon

Bobst Régie Immobilière SA
Rue Pestalozzi 8
Case postale 208
1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2017
Réédité le 4 janvier 2023

Police d'assurance Bâtiment

Commune :	353 Chamblon	Numéro assuré :	00.00.13.64.73
Bâtiment :	241	Numéro police :	101132128-1/1
		Effet le :	26.10.2017

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2022 / 125

Valeur indexée	: Fr.	131'285.00	Volume total :	385 m3
Prime annuelle brute	: Fr.	65.64	(timbre fédéral non compris)	

Situation : Chamblon, Rue Es Perreyres 4 - 16
Affectation : Garages
Dernière estimation : 26.10.2017

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Absence de couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin".

Remarque: la police d'assurance ne comprend pas la couverture selon convention particulière "Côté cour, Côté jardin".

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN

(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.

Motif :

Révision